

Exercice 1995 - Subventions exceptionnelles à diverses associations sportives

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Municipale des Sports réunie le 31 août 1995, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer, au titre de l'année 1995, les subventions exceptionnelles suivantes aux associations et organismes désignés ci-après :

. Olympique Bisontin	10 000 F
. A.S.Q.P. «Volley-Ball»	7 000 F
. Besancon Hockey-Club	10 000 F
. Golf Club de Besancon	10 000 F
. Horizon	3 000 F
. S.N.B. «Aviron»	5 000 F
TOTAL	45 000 F

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions et en cas d'accord, cette dépense sera prélevée sur l'imputation budgétaire 945.180.691 - code service 20300 du Budget Primitif 1995.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.